



## Responsabilité des locataires sur bail loyer et dégradation

Par **marama**, le **22/04/2011** à **17:03**

Bonjour,

j'ai signé un bail en caution solidaire avec mon ami il y a 4 ans, il est parti un beau matin en ayant prévenu le bailleurs 20 jours avant qu'il partait (sans me le dire) et qu'il fallait payer les prélèvements (c'était sur son compte que le loyer était payé) malgré le fait que je lui donnais la moitié du loyer en liquide

il est donc parti et n'avait pas payé le loyer depuis 2 mois!

lors de son départ alors que j'étais hospitalisé il a profité pour emporter bien des meubles et dégrader l'appartement (constation faite par la police)

le bailleur me relance pour les loyers en retard, quels sont mes recours? puis-je l'obliger à réparer les dégâts causés comment? puis-je porter plainte pour vol? (nous ne sommes pas mariés)

de plus il a profité de mon hospitalisation pour écrire des courriers à mon nom pour changer les RIB et autres demandes de prélèvements et les mettre à mon nom

j'ai demandé à EDF et GDF de me fournir une copie de ces courriers mais ils refusent, comment justifier et prouver alors l'abus?

dois-je prendre un avocat et sur quels motifs puis-je porter plainte?